

COMPTE RENDU

DU

COMITE SYNDICAL DU 07 NOVEMBRE 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 28 octobre 2024, s'est réuni, le jeudi sept novembre deux mille vingt-quatre à 18h30, à NOYAL SUR VILAINE.

Nombre de délégués : 27

Nombre de délégués présents : 18

Quorum : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Claude CAILLEAU (DT ARGENTRE DU PLESSIS), M. Daniel CARRE (DT BOISTRUDAN), M. Daniel TESSIER (DOMALAIN), M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE), M. Christian STEPHAN (MONDEVERT), M. Allain TESSIER (PIRE CHANCE), Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS), Mme Isabelle DUSSOUS (DT VITRE), M. Daniel BALLUAIS (BILLE), M. Serge BOUDET (FOUGERES), M. GUILLARD Hervé (PARIGNE), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Henri AVRIL (VAL COUESNON)

Délégués suppléants :

M. RENOU Michel (LOUVIGNE DE BAIS) remplaçant de Mme Soazig POTTIER (BAIS), M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) remplaçant de Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES), Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE FERCHAUD) remplaçant de M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE), M. Fabrice HEULOT (VITRE) remplaçant de Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN), M. RIBEIRO Manuel (BILLE) remplaçant de M. Pascal HERVE (BAZOUGES LA PEROUSE)

Pouvoir : Mme Mélanie MONTEBAULT (DT LES PORTES DU COGLAIS) donne pouvoir à M. Daniel BALLUAIS (DT BILLE)

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés :

M. Roland LE DROFF (DT GENNES SUR SEICHE), M. Christophe POLLYN (DT MONTAUTOUR), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (DT NOYAL SUR VILAINE), M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE), Mme Marie-Cécile TARRIOL (DT VITRE), M. Pascal HERVE (DT BAZOUGES LA PEROUSE), M. Pierre BERHAULT (BEAUCE), M. Olivier BARBETTE (DT MEZIERES SUR COUESNON), M. Gérard BARBEDETTE (DT POILLEY), M. Mickael LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE), M. Patrick ROBERT (DS BRIE), Mme Marie-Annick COUASNON (DS CHAMPEAUX), M. Christian JAN (DS MOUSSE), M. Denis FROMONT (DS TAILLIS), Mme Marise HUCHET (DS VAL D IZE), M. Benjamin BOULANGER (DS FLEURIGNE), M. Ronan SALAUN (DS LIFFRE), M. David RETORE (DS MAEN ROCH), M ; Yannick LECONTE (DS SENS DE BRETAGNE)

Secrétaire de séance : M. Allain TESSIER (DT PIRE CHANCE),

En attendant l'arrivée de la Présidente, M. Christian STEPHAN, en qualité de 2^{ème} vice-président, propose de débiter le comité syndical par la question 8.

C – FINANCES

Question 8 – BUDGET 2024 : Point de situation

Rapporteur élu : Mme Isabelle DUSSOUS

Rapporteur administratif : Christèle MERHAND

Le 2^{ème} vice-président expose :

Le Comité syndical prend connaissance de l'état d'exécution du BP 2024 à partir de la situation arrêtée au 30.09.2024 et présentée par Mme MERHAND.



Exécution des dépenses de fonctionnement	Crédits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution
BIODECHET	20 000,00	586,23	2,93%
COMMUNICATION	105 630,00	65 772,00	62,27%
CS	3 295 962,00	2 260 347,46	68,58%
CTVM	1 600,00	1 200,00	75,00%
DECHARGE	17 122,00	12 176,95	71,12%
DECHETERIE	4 490 500,00	3 122 402,57	69,53%
FILIERE	2 000 000,00	1 583 567,00	79,18%
OMR	7 126 630,00	4 922 377,47	69,07%
QUAI	45 000,00	11 700,00	26,00%
QUAIF	136 885,00	79 289,11	57,92%
QUAIV	467 000,00	251 012,97	53,75%
STRUCTURE	257 087,00	194 534,85	75,67%
VERRE	45 200,00	33 672,01	74,50%
Total général	18 008 616,00	12 538 638,62	69,63%

Principaux postes :

Incinération = 3 081 k€ (BP 4 368 k€)
Autre tt OMR = 191 k€ (BP 492 k€)
Energie-combustibles = 449 k€ (BP 635 k€)

Tri des déchets recyclables = 1 685 k€
(BP 2 656 k€)
Exploitation quai transfert = 223 k€
(BP=467 k€)

Transfert = 618 k€ (BP 874 k€))

Traitement des déchèteries = 3 120 k€
(BP=4 478 k€)

Rétrocession recettes filières = 1 584 k€
(BP=2 000 k€)



Exécution à hauteur de 69% pour la période

Mme MERHAND souligne que le budget de la collectivité qui a été voté en 2024 sur la partie fonctionnement représente plus de 18 000 000 d'euros en fonctionnement. La situation réalisée à fin septembre, présente une exécution tout à fait correcte puisque pour l'instant on est à 69% dans les principaux postes. Etant classé par pôle, les principaux postes pour S3T'ec se situe sur :

- le poste **Ordures Ménagères**, pour lequel 7 000 000 € de crédits ont été affectés.

Sur ces 7 000 000 €, on a :

- la partie Incinération (soit l'exploitation du Centre de Valorisation actuel) budgété à hauteur de 4 368 000 €. A fin septembre, on est à 3 millions de dépenses.
- l'externalisation du traitement des ordures ménagères : l'enveloppe était prévue à peu près à 500 000 €. Aujourd'hui, on en est juste autour de 200 000 euros.
- Puis comme autre poste important sur ce pôle, on a également l'énergie : la consommation de gaz budgétée à 635 000 et exécuté à 450 000 €.

Pour l'instant, c'est vraiment la situation à fin septembre. Evidemment elle va se dégrader dans la mesure où le CVED est en arrêt technique, arrêt initialement prévu sur 3 semaines et qui est prolongé de 3 semaines supplémentaires. Cela va impacter sur la fin de l'année. L'arrêt technique était prévu mais il est un peu plus long donc on aura forcément plus d'externalisation de traitement.

L'autre poste important est la **Collecte Sélective** où on est sur un budget global d'environ 3 300 000 € : aujourd'hui consommé à hauteur de 69%. Dans ce montant-là, il y a majoritairement la partie tri qui représente, en budget, 2 700 000 €, exécution à hauteur de 1 685 000 € sur la période. Le tri est depuis le 1^{er} janvier 2023 externalisé vers PAPREC au RHEU et puis SUEZ au Mans.

Et évidemment, il y a aussi l'exploitation de l'ancien site de VITRE : aujourd'hui transformé en quai et qui représente à peu près 223 000 € sur la période.

Les coûts de **transfert** de déchets sont affectés à chaque flux : à la fois transfert d'ordures ménagères de FOUGERES vers VITRE et transfert de la collecte sélective, soit vers LE RHEU ou vers le vers LE MANS. Ici, on est sur un budget d'environ 900 000 €, et des dépenses à hauteur de 600 000 € pour les 9 premiers mois.

Un autre poste est aussi très important, c'est le **Traitement des Déchèteries** : 4 490 000 € budgété, pour une exécution à 69% pour l'ensemble du traitement de ces déchets. Le traitement des encombrants en représente la moitié.

Au titre des dépenses, un autre poste important : c'est la partie Filière. Mais comme vous le savez, c'est une opération neutre puisque on va retrouver le même montant en recettes : S3T'ec qui perçoit les recettes liées aux filières et les reverse à l'euro-l'euro ensuite à ses adhérents.



Section de fonctionnement (projet BP)

Recettes de fonctionnement exécutées au 30.09.24

Réalisation des Recettes de fonctionnement	Crédits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution
OMR	1 793 449,27	1 829 089,35	101,99%
STRUCTURE	13 086 166,73	9 821 634,36	75,05%
REPORT	1 129 000,00	1 129 000,00	100,00%
FILIERE	2 000 000,00	1 583 156,78	79,16%
Total général	18 008 616,00	14 362 880,49	79,76%

Redevance d'équilibre = 13 086 k€

Recettes industrielles Vente énergie et apports extérieurs = 1 716 k€ (BP = 1 643 k€)

Rétrocession recettes filières = 1 583 k€

Report à hauteur de 1 129 k€



Sur les recettes de fonctionnement, la principale recette correspond à la Redevance d'Equilibre qui va être appelée auprès des adhérents. Pour cette année, elle porte sur 13 086 000 €. Sur les 9 mois, 9 820 000 € ont déjà été perçus.

On a par ailleurs bâti le budget avec un report antérieur de 1 129 000 €.

Le reste des recettes sera les recettes liées à la vente d'énergie et également aux apports extérieurs : aujourd'hui la vente de vapeur auprès de LACTALIS et de KERVALLIS, le réseau REVERTEC, avec des apports aussi de collectivités voisines puisqu'on a eu des apports de RENNES METROPOLE et aussi des apports dernièrement des Pays de Vilaine. Pour l'instant, effectivement, on est un peu au-dessus des prévisions budgétaires.



Section d'invest. (BP)

Programme d'investissement

Programme d'investissement	BP 2023	CA 2023	RAR 2023	NOUVEAUX CREDITS : PROJECTIONS 2024	PROJECTIONS 2024	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CDT	19 000,00	8 552,68		24 000,00	24 000,00	5 000,00	26%
20-Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	19 000,00	8 552,68		24 000,00	24 000,00	5 000,00	26%
23- Immobilisations en cours	0,00				0,00	0,00	0%
CVED	1 939 190,47	1 250 891,36	275 336,72	1 100 060,00	1 375 396,72	-563 793,75	-29%
20-Immobilisations incorporelles	0,00				60 000,00	60 000,00	0%
21- Immobilisations corporelles	14 041,20		17 585,07		17 585,07	3 543,87	25%
23- Immobilisations en cours	1 925 149,27	1 250 891,36	257 751,65	1 040 060,00	1 297 811,65	-627 337,62	-33%
DECHARGE DE CORNILLE	12 434,76	6 434,76		6 000,00	6 000,00	-6 434,76	-52%
20-Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00	0%
21- Immobilisations corporelles	0,00				0,00	0,00	0%
23- Immobilisations en cours	12 434,76	6 434,76		6 000,00	6 000,00	-6 434,76	-52%
QUAI DE TRANSFERT	1 580 000,00	344 086,30	1 235 913,70	777 675,14	2 013 588,84	433 588,84	27%
20-Immobilisations incorporelles	0,00		1 119,60		1 119,60	1 119,60	0%
21- Immobilisations corporelles	0,00				0,00	0,00	0%
23- Immobilisations en cours	1 580 000,00	344 086,30	1 234 794,10	777 675,14	2 012 469,24	432 469,24	27%
STRUCTURE	8 813,20	5 689,76	6 636,00	3 000,00	9 636,00	822,80	9%
20-Immobilisations incorporelles	0,00		4 704,00	1 000,00	5 704,00	5 704,00	0%
21- Immobilisations corporelles	8 813,20	5 689,76	1 932,00	2 000,00	3 932,00	-4 881,20	-55%
CTVM	629 000,00				0,00	-629 000,00	-100%
20-Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00	0%
23- Immobilisations en cours	629 000,00				0,00	-629 000,00	-100%
BIODHT	30 000,00				0,00	-30 000,00	-100%
20-Immobilisations incorporelles	30 000,00				0,00	-30 000,00	-100%
Total général	4 218 438,43	1 615 654,86	1 517 886,42	1 910 735,14	3 428 621,56	-789 816,87	-19%

Sur la partie investissements, Mme MERHAND présente le programme d'investissement tel qu'il a été budgété pour l'année 2024.

Le budget 2024 prévoyait 3 429 000 € de dépenses réelles d'investissement.

Deux opérations importantes : la construction du quai de transfert (2 014 000 €) ; et le CVED. Pour rappel sur le CVED, on avait des travaux qui restaient à réaliser des années précédentes, et surtout d'importants travaux de réparation ont été prévus pour cette année portant sur 670 000 €.



Section d'invest. (BP)

Programme d'investissement : situation au 10 septembre 2024

DI globales par équipement	PROJECTIONS 2024	REALISE 6/09
CDT	24 000,00	0,00
CVED	1 970 119,79	311 186,59
DECHARGE DE CORNILLE	6 000,00	0,00
QUAI DE TRANSFERT	2 203 688,84	1 744 625,68
STRUCTURE	9 636,00	6 000,00
CTVM	0,00	0,00
BIODHT	0,00	0,00
Total général	4 213 444,63	2 061 812,27

RI globales par équipement	PROJECTIONS 2024	REALISE 6/09
CDT	0,00	5 315,33
CVED	1 508 092,05	1 019 033,17
STRUCTURE	854 252,58	856 450,63
QUAI	1 851 100,00	1 851 443,99
CTVM	0,00	108,50
BIODHT	0,00	0,00
DECHARGE	0,00	187,25
Total général	4 213 444,63	3 732 538,87

5

Aujourd'hui en termes d'exécution (chiffres arrêtés à début septembre), les dépenses d'investissement sont exécutées à moins de 50%.

Depuis, l'exploitation du quai de transfert a débuté début novembre. Sur le CVED, les travaux avancent, mais pour autant ils n'ont pas encore été facturés. Donc on espère que d'ici la fin de l'année, on aura quand même épuré un certain nombre de dépenses.

Sur les enveloppes prévues, M. BOCANDE ajoute qu'il a déjà été mentionné qu'il y aurait une partie des travaux qui se passerait sur 2025 à l'arrêt technique de mars. Par conséquent, il n'y aura pas une exécution complète sur cette ligne.

Mme MERHAND ajoute que les dépenses d'investissement sont financées essentiellement par les amortissements, le report antérieur et puis l'emprunt réalisé à hauteur d'un 1 800 000 € pour le quai de transfert.

A son tour, M. BOCANDE souligne les événements du dernier trimestre sur le CVED.



Evènements du dernier trimestre

CVED :

Arrêt technique de 4 semaines :

✓ Impact exploitation :

- Transfert d'OMr vers autres sites de traitement,
- Absence de fournitures d'énergie,
- Consommation de gaz sur Revertec.

✓ Impact investissement :

- Travaux supplémentaires nécessaires et effectués : environ 150 k€.



M. BOCANDE mentionne qu'il y avait un arrêt technique de 3 semaines qui était prévu sur le CVED pour octobre.

Il rappelle qu'une partie des travaux complémentaires avait été validée par les délégués S3T'ec par rapport à la vétusté de l'outil et aux alertes de PAPREC. PAPREC a alerté S3T'ec au bout d'une semaine d'exploitation. Dans les travaux notamment, PAPREC refaisait le four. C'est un four oscillant, à l'intérieur on a ce qu'on appelle un réfractaire. C'est le même fonctionnement que la cheminée, pour laquelle on a du béton à l'intérieur. Chez PAPREC, ils changeaient l'ensemble de ce réfractaire et au moment où ils ont enlevé le réfractaire notamment au bout du four, (une partie qui s'enlève très rarement), ils ont découvert des fissures sur tout le tour du four. On peut voir les fissures sur les photos. Il y a un risque que le four se coupe en deux. C'est au niveau où il y a les galets de retenue qui permettent la rotation. Le four ne s'est pas fendu en deux mais il y a quand même un gros sujet qui a été soulevé et identifié au moment où ce réfractaire a été enlevé. PAPREC nous a alerté tout de suite et ont agi en sollicitant leurs prestataires pour faire ces travaux complémentaires. Néanmoins, ils ont eu besoin d'avoir deux semaines complémentaires d'arrêt technique (soit 5 semaines au lieu de 3).

Par conséquent, ces deux semaines complémentaires d'arrêt technique ont nécessité des transferts d'OMr (Ordures Ménagères Résiduelles) pour le syndicat qui n'étaient pas prévus. Puis il y a eu l'absence de recette d'énergie : absence de fourniture d'énergie donc absence de recette d'énergie, et consommation de gaz complémentaire sur REVERTEC. Et comme on est sur un marché d'exploitation avec un ouvrage propriété de S3T'ec, il y a des travaux supplémentaires qui ont été effectués. PAPREC a demandé une prise en charge, au-delà du montant qui est affiché ce soir, mais il y a des discussions qui sont en cours sur ces notions de montant.

Il laisse la parole à M. STEPHAN.

M. STEPHAN (DT MONDEVERT) fait part que PAPREC a effectivement effectué une demande de prise en charge des travaux de 150 000 €. Au-delà de cela, il y a également des demandes de pertes d'exploitation pour eux et de recettes d'énergie. Par conséquent, des discussions vont avoir lieu. Ce qui est vraiment ennuyeux c'est qu'il y avait de très grosses fissures sur le four, et il y avait des réparations très anciennes à priori qui n'auraient pas forcément été réalisées dans les règles de l'art. Donc à quel niveau de responsabilité ? qui ? C'est très technique. Suite à cela,

forcément des grosses interrogations ont émergé. Et heureusement que PAPREC a décelé cela parce qu'autrement cela aurait amené des grosses frayeurs et potentiellement des grosses inquiétudes. Il souligne que "Depuis le temps qu'on dit qu'il faut à tout prix rénover cet outil, là on s'aperçoit que c'est plus que du réel".

M. RENOU (DS LOUVIGNE DE BAIS) fait remarquer qu'on n'est pas dans la catastrophe pour l'instant mais on n'était pas loin.

M. BOCANDE précise qu'au fur et à mesure des années, à chaque arrêt technique, il y a des choses qui sont découvertes et qui sont soulevées et qui amènent des coûts complémentaires. C'était aussi pour cela qu'il y avait déjà cette enveloppe de 640 000 € qui avait été apportée sur cette année : Au dernier arrêt technique, il y avait aussi des sujets qui avaient été soulevés. Cette année, lors de l'arrêt technique, d'autres sujets ont été soulevés. Cela montre effectivement la vétusté de l'outil et il faut que l'on tienne encore 4 ans.

M. STEPHAN constate qu'il y a de grosses problématiques à chaque fois avec les exploitants différents : comme ce n'était pas le même exploitant qui était là avant, c'est forcément de la faute de l'autre. C'est vraiment très compliqué quand même.

M. BOCANDE approuve les dires de M. STEPHAN. Il explique qu'en terme de four, on a le réfractaire. Ensuite on a une première « peau » et ensuite on a du vide et ensuite on a une « seconde peau » donc double peau. Et effectivement, on a une fissure sur les deux peaux (fissure sur cette première et ensuite il y a le jour et derrière il y a aussi encore des fissures). Elles n'étaient pas visibles de l'extérieur parce que c'est là où il y a le bandage. Les "2 peaux du four" sont fissurées. En effet PAPREC va ressouder cela sur tout le long. Ce sont des travaux qui sont sous leur responsabilité et puis leur garantie aussi.

Mme DUSSOUS vient d'arriver.

M. STEPHAN ajoute que ce sont toutefois des sujets qui ne sont pas anodins. En termes d'impact sur l'exploitation, on l'évalue pour l'instant à peu près à 80 000 € : c'est 180 000 € de pertes d'exploitation et ensuite on déduit la partie exploitation potentiellement puisqu'on est sur du 100% proportionnel. S'il n'y a pas de tonne qui rentre sur le site, il n'y a pas de rémunération pour l'opérateur. C'est ce qu'ils nous demandent. Dans tous les cas, si l'on déduit cela, on est aux alentours de 80 000 € de pertes d'exploitation et de préjudices pour le syndicat aujourd'hui par rapport à cet incident-là. Il restera l'investissement à voir. M. STEPHAN indique qu'il reviendra vers les délégués S3T'ec par rapport à la proposition de PAPREC.

M. BOCANDE continue en faisant un point sur les actualités



Point sur les actualités

- ▷ Concertation préalable UV2R – fin depuis le 31/10/2024 ;
- ▷ Certificats d'Economies d'Energie (travaux CVED 2020), offre de rachat transmise ;
- ▷ Recours DERICHEBOURG suite fin d'exploitation du Centre de Tri ;
- ▷ CTVM : Lancement marché d'exploitation Vitré et démarrage Fougères (détail en suivant) ;
- ▷ CVED : Reprise de l'activité du site suite Arrêt Technique prolongé de 2 semaines et travaux d'urgences complémentaires.



Mme DUSSOUS rappelle que la pré-concertation a été organisée pendant 6 semaines sur l'UV2R, et a été clôturée le 31 octobre. Il y a eu 3 réunions avec les parties prenantes, dont les riverains. Dans un premier temps, les deux premières réunions étaient essentiellement réalisées avec les riverains, PAPREC, les élus S3T'ec, et 2Concert -le cabinet Conseil de PAPREC. A la 3ème réunion, il y a eu trois associations environnementales qui se sont jointes : Eau et Rivières, West ZERO WASTE et TUVALU. Il y a eu beaucoup d'échanges.

Mme DUSSOUS précise que S3T'ec a répondu à toutes les questions. Pour les riverains, il y a eu beaucoup de questions essentiellement sur le bruit, sur la pollution, sur le bilan carbone. Pour les associations, les questions étaient liées aux actions de prévention visant le zéro déchet et à la partie environnementale.

Mme DUSSOUS souligne, que les associations ont fait part que sur le territoire que l'on représente, S3T'ec et surtout les SMICTOMs étaient de très bons élèves, puisque on avait réussi à réduire les déchets, menions beaucoup de prévention et de pédagogie pour réduire les déchets, recycler et avertir tous les usagers.

Néanmoins, les associations ont donné un avis défavorable. Sauf TUVALU qui a émis des réserves. Mais cette dernière a posté un message sur les réseaux sociaux, en disant qu'il y avait du pour et du contre. S3T'ec avait tous les arguments. Cela s'est fait dans un bon esprit quand même. Cela nécessite beaucoup d'énergie.

Mme DUSSOUS profite encore pour remercier M. BOCANDE, Mme MERHAND et puis tous les administratifs qui travaille à la préparation des dossiers. Elle remercie également PAPREC, qui a aussi expliqué le fonctionnement, qui a fait beaucoup de pédagogie sur le bruit, l'environnement, le bilan carbone et tout ce qu'attendaient les riverains.

Concernant les Certificats d'économie d'énergie, Mme DUSSOUS annonce aujourd'hui une bonne nouvelle puisque on a deux propositions pour acheter de l'énergie à un bon prix :

- un premier montant qui est de 874 000 € qui pourrait nous être donné sous forme de budget, une recette d'investissement qui pourrait passer dès la fin de l'année, si l'on donne notre aval ;
- une autre proposition sur la cession sur du marché à plus long terme, d'ici 2026-2027 à hauteur de 925 000 €.

En Bureau Syndical, il a été décidé de passer et d'accepter immédiatement les 874 000 € sur le marché spot, en budget d'investissement. Ce montant permettrait à S3T'ec de payer, comme vu en amont, les travaux de réparation et assurer la continuité de l'outil. En plus, on connaît le prix du marché spot aujourd'hui. Dans deux ans, le marché risque peut-être de baisser au niveau de l'énergie.

Mme DUSSOUS informe que S3T'ec a reçu un recours de DERICHEBOURG. Elle rappelle que DERICHEBOURG était l'exploitant sur le centre de tri des emballages à VITRE. S3T'ec a fermé le centre de tri le 31 décembre 2022 et c'était compliqué et douloureux. Il a été fait le choix de le fermer parce que pour toutes les bonnes raisons que vous connaissez » : que ce soit sur l'extension des consignes de tri, sur le respect réglementaire et sur l'aspect financier. Pourtant DERICHEBOURG, aujourd'hui, présente un recours en demandant au syndicat une pénalité pour avoir arrêté le centre de tri. La fermeture lui a coûté un certain montant sur le plan social qu'il a dû mener : soit plus de 400 000 €. Donc aujourd'hui, S3T'ec a sollicité son avocat. S3T'ec a quelques semaines pour répondre. On va voir comment on va le faire mais le syndicat sera certainement obligé de constituer une provision pour ce risque en section de fonctionnement pour 2025.

Concernant le centre de valorisation matière, Mme DUSSOUS rappelle que S3T'ec a un marché d'exploitation à VITRE, et le marché d'exploitation à FOUGERES a démarré. On reviendra sur le sujet tout à l'heure.

Sur le CVED, Mme DUSSOUS rappelle qu'il était à l'arrêt suite à une maintenance technique, arrêt prolongé sur deux semaines supplémentaires. Comme l'a mentionné tout à l'heure M. BOCANDE, c'est pour consolider encore l'outil. C'est nécessaire que la sécurité de l'outil soit assurée, comme la continuité de l'incinération des ordures ménagères.

Mme DUSSOUS fait état que c'est une attention de tous les instants et des réunions pratiquement tous les jours sur tous les sujets.

M. STEPHAN (DT MONDEVERT) mentionne, sur le ton de l'humour, le fait que l'usine soit arrêtée, cela a un côté

positif : les riverains se plaignaient du bruit sauf que l'usine était arrêtée.

Mme DUSSOUS explique que lors de la dernière réunion de pré-concertation on parlait du bruit avec les riverains. Elle leur a demandé s'ils entendaient du bruit ces derniers jours, ces dernières semaines ? Un riverain a répondu positivement, encore aujourd'hui. Mme DUSSOUS leur a répondu qu'il y avait peut-être du bruit, mais cela ne pouvait pas provenir de l'UVE parce qu'il est en arrêt depuis 5 semaines. Mme DUSSOUS souligne que cela a un peu atténué les réflexions et les remarques. Le syndicat sait que l'UVE est dans une zone d'activité semi industrielle, voire industrielle et il y a du bruit qui peut provenir d'autres bâtiments, équipements. Elle demande s'il y a des questions par rapport à toutes ces actualités ?

M. CARRE (DT BOISTRUDAN demande quand le CVED a été remis en route finalement ?

Mme DUSSOUS répond qu'il a redémarré cette semaine

M. BOCANDE précise qu'il a redémarré en plein régime, pas de problématique.

Mme DUSSOUS précise qu'à chaque fois que l'on arrête le CVED, ça coûte à S3T'ec : le dévoiement vers d'autres outils pour un coût plus important que celui qu'on a, sans compter le transport. Et cela, tout en cherchant des exutoires qui soient autres que l'enfouissement, mais qui forcément sont hors de notre champ, et qui sont, soit des vides de four, soit des accords de coopération avec d'autres partenaires publics.

M. LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE) fait remarquer que c'est impressionnant, surtout le prix que DERICHEBOURG demande en recours.

Mme DUSSOUS confirme que c'est toujours une somme. Elle précise que c'est toujours lié à ce qu'eux ont donné pour le plan social. Et "c'est DERICHEBOURG", on savait. "qui ne tente rien n'a rien. Cela va être dans les mains des avocats des DEUX parties. S3t'ec veut bien sûr éviter d'aller jusqu'au procès. Le syndicat tentera certainement une négociation avec eux pour clôturer le recours.

Considérant que le quorum est atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

A – ADMINISTRATION

Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

Il est procédé en premier lieu à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. TESSIER Allain, délégué titulaire de PIRE/CHANCE, est désigné secrétaire de séance.

Question 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 18 septembre 2024

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS
Rapporteur administratif : Pierre-Yves BOCANDE

La Présidente soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 18 Septembre 2024, transmis par mail avant la séance.

A l'unanimité, Le Comité syndical approuve le compte-rendu de la séance.

Question 3 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 18 septembre 2024.

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 3 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Président ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions qu'elle prend par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant :

Date	N°	Pôle	Objet de la décision - Année 2024	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT	Durée
19/08/2024	VF D85 2024	Centre de Valorisation Matière	Location de minibus pour une visite chez Brangeon à Cholet le 06/09/2024	AP LOCATION	142,00 €	
27/08/2024	VF D86 2024	Administration Générale	Déjeuner de travail le 29 août 2024	LE CANDIOT DES FRANGINES	83,00 €	
27/08/2024	VF D87 2024	Administration Générale	Inscription aux formations et webconférences de Ideal Co pour 1 an	IDEAL CONNAISSANCES	250,00 €	1 an
04/09/2024	VF D88 2024	Centre de Valorisation Matière	Assistance à la rédaction du dossier de consultation d'exploitation des Centres de Transfert	INDIGGO	18 175,00 €	9 mois
05/09/2024	VF D89 2024	Administration Générale	Avenant n°2 au marché d'assurance Responsabilité Civile Générale	BEAC/BEAH LLOY'DS	0,00 €	
09/09/2024	VF D90 2024	Centre de Valorisation Matière	5 billets de train pour une visite à Brest en septembre 2024 avec frais d'agence	CEL TEA VOYAGES	317,00 €	
10/09/2024	VF D91 2024	Quai de transfert	Essai débit pression sur poteau incendie sur le nouveau CTVM de Javené	STGS	70,00 €	
11/09/2024	VF D92 2024	Centre de Valorisation Matière	Remplacement des RIA sur le CTVM de Vitré	MULTI PROTEC INCENDIE	3 936,00 €	
11/09/2024	VF D93 2024	Déchèteries	Collecte et valorisation des déchets non conformes en déchèteries du 01/07/2024 au 31/12/2024	NETRA VEOLIA	900,00 €	6 mois
11/09/2024	VF D94 2024	Administration Générale	Adhésion d'un nouvel adhérent du 01/09/2024 au 31/12/2024	CNAS	72,00 €	4 mois
17/09/2024	VF D95 2024	Quai de transfert	Signalétique incendie au centre de transfert à Javené	SCUTUM INCENDIE	444,00 €	
17/09/2024	VF D96 2024	Quai de transfert	Fourniture et mise en place d'extincteurs au centre de transfert à Javené	SCUTUM INCENDIE	1 747,00 €	
17/09/2024	VF D97 2024	Communication	Panneaux et adhésifs de recouvrement pour le CVED	ID PUB	640,00 €	
17/09/2024	VF D98 2024	Administration Générale	Forfait mobile data et voix classic jusqu'au 31/12/2025	PHONER BUSINESS	115,00 €	15,5 mois
26/09/2024	VF D99 2024	Quai de transfert	Travaux suite à la construction du CTVM à Javené	STPO	1 930,00 €	
03/10/2024	VF D100 2024	Révertec	Etude d'optimisation du fonctionnement du réseau Revertec	MANERGY	9 910,00 €	
03/10/2024	VF D101 2024	Révertec	Etude de raccordement au réseau Revertec du Parc Exposition de Vitré	MANERGY	4 800,00 €	
03/10/2024	VF D102 2024	Quai de transfert	Fourniture d'un téléphone mobile pour le Quai S3Tec	PHONER BUSINESS	89,00 €	
03/10/2024	VF D103 2024	Quai de transfert	Achat carte sim et abonnement forfait mobile pour le Quai S3Tec jusqu'au 31/12/2025	PHONER BUSINESS	110,00 €	15 mois
04/10/2024	VF D104 2024	Quai de transfert	Etude technique et économique de l'exploitation du quai de transfert de Javené	INDIGO	3 400,00 €	1 mois
04/10/2024	VF D105 2024	Quai de transfert	Assurances du quai de transfert de Javené jusqu'au 31/12/2027	GROUAMA LOIRE BRETAGNE	5 100,00 €	39 mois
07/10/2024	VF D106 2024	Révertec	Avenant n°1 pour l'aménagement de surface autour des chambres du réseau de chaleur	TPB	0,00 €	2 ans
07/10/2024	VF D107 2024	Administration Générale	Solution de traitement des comptes rendus du 1er/11/2024 au 30/10/2025	CAPTOO	2 050,00 €	1 an

Question 4 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 18 septembre 2024.

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 2 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Bureau syndical du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 5 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Bureau syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical est invité à prendre acte du compte-rendu exposé ci-après :

NEANT

B – DECHETERIES

Question 5 – Marché de traitement des déchets (tout venant et bois) issus des déchèteries du SMICTOM SUD EST 35 : Avenant n°3 au lot 1 « tout-venant » à intervenir

La Présidente expose :

Le marché de traitement des déchets (tout venant et bois) concernant les déchèteries du SMICTOM du Sud Est 35 arrive à échéance au 31/12/2024.

Les marchés de transport pour les SMICTOM arrivent à échéance :

- Pour le SMPF : au 30/06/2025. Le marché est basé sur la tranche kilométrique à la tonne pour tous les déchets.
Le marché de traitement des déchets (tout venant et bois) pour les déchèteries du SMICTOM du Pays de Fougères est renouvelable jusqu'au 30/06/2025 au regard de la prolongation possible sur le site de traitement de St Fraimbault avec un tarif de traitement maintenu.
- Pour le SMSE : au 31/12/2024. Le marché est basé sur la localisation des sites de traitement (tout-venant, bois).

Afin de relancer, les marchés de transport, la connaissance de la localisation des sites de traitement s'avère indispensable.

D'autre part, des nouvelles filières mises en place au 1^{er} janvier pourraient avoir un impact non négligeable sur les quantités qu'il est nécessaire d'évaluer.

Enfin, afin d'assurer une jonction commune des deux marchés de traitement précités et dans l'objectif d'avoir pour le prochain marché un ensemble de prestation homogène, il s'avère nécessaire de prolonger le marché de traitement des déchets (tout venant et bois) pour les déchèteries du SMICTOM du Sud Est 35 jusqu'à

l'échéance commune du marché de traitement des tout-venants et bois des déchèteries du SMICTOM du Pays de Fougères.

A ce titre, une prolongation du marché initial d'une durée initiale fixée à 39 mois est indispensable pour assurer la jonction des différentes prestations (transport et traitement) avec SECHE ECO INDUSTRIE.

Par cet avenant, le présent lot 1 du marché arrivant initialement à terme au 31/12/2024, est prolongé d'une durée de 6 mois.

La modification de durée entraîne une modification du montant du lot 1 estimé à 545 454 €HT, soit +15.4 % / au montant initial (estimé de 3 543 925 € HT)

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme LEBRUMAN pour présenter les avenants



Au regard des échéances des marchés de transport et de traitement :

✓ *Phase 1 : lancer les marchés de traitement pour connaître les destinations ;*

✎ Attribution Janvier 2025, démarrage marché au 1^{er} Juillet 2025 ;

✓ *Phase 2 : lancer les marchés de transport*

✎ Lancement AO Février 2025 pour démarrage au 1^{er} Juillet 2025.

> Nécessité d'adapter la durée des marchés en cours :

✓ *Avenant de prolongation marché de traitement des tout-venants et bois / territoire du SMSE et maintien du traitement sur le site de St Fraimbault de site / Territoire du SMPF*

✓ *(Avenant de prolongation marché de transport du SMSE)*



Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres invitée à se prononcer le 07/11/2024 sur le projet d'avenant n°3 à intervenir avec SECHE ECO INDUSTRIE,

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT N°3 TEL QUE PRESENTE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- **D'ADOPTER l'avenant n°3 du lot 1 tel que présenté, pour un montant estimé à +545 454 € HT**
- **D'AUTORISER La Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à intervenir au lot 1 signé avec SECHE ECO INDUSTRIE, du marché ayant pour objet le traitement des déchets tout venant et bois issus des déchèteries.**

Présents : 18
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 19
Nombre de voix pour : 19
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 6 - Marché de traitement des déchets (tout venant et bois) issus des déchèteries du SMICTOM SUD EST 35 : Avenant n°4 au lot 2 « bois » à intervenir

La Présidente expose :

Le marché de traitement des déchets (tout venant et bois) concernant les déchèteries du SMICTOM du Sud Est 35 arrive à échéance au 31/12/2024.

Les marchés de transport pour les SMICTOM arrivent à échéance :

- Pour le SMPF : au 30/06/2025. Le marché est basé sur la tranche kilométrique à la tonne pour tous les déchets.
Le marché de traitement des déchets (tout venant et bois) pour les déchèteries du SMICTOM du Pays de Fougères est renouvelable jusqu'au 30/06/2025 au regard de la prolongation possible sur le site de traitement de St Fraimbault avec un tarif de traitement maintenu.
- Pour le SMSE : au 31/12/2024. Le marché est basé sur la localisation des sites de traitement (tout-venant, bois).

Afin de relancer, les marchés de transport, la connaissance de la localisation des sites de traitement s'avère indispensable.

D'autre part, des nouvelles filières mises en place au 1^{er} janvier pourraient avoir un impact non négligeable sur les quantités qu'il est nécessaire d'évaluer.

Enfin, afin d'assurer une jonction commune des deux marchés de traitement précités et dans l'objectif d'avoir pour le prochain marché un ensemble de prestation homogène, il s'avère nécessaire de prolonger le marché de traitement des déchets (tout venant et bois) pour les déchèteries du SMICTOM du Sud Est 35 jusqu'à l'échéance commune du marché de traitement des tout-venants et bois des déchèteries du SMICTOM du Pays de Fougères.

A ce titre, une prolongation du marché initial d'une durée initiale fixée à 39 mois est indispensable pour assurer la jonction des différentes prestations (transport et traitement) avec SECHE ECO INDUSTRIE.

Par cet avenant, le lot 2 du présent marché arrivant initialement à terme au 31/12/2024, est prolongé d'une durée de 6 mois.

La modification de durée du lot 2 entraîne une modification du montant du marché estimé à 107 807 €HT, soit +14.4 % / au montant initial (estimé à 751 448 € HT) et + 8 % par rapport au montant du marché introduit par la modification n°3.

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

M. BOCANDE explique que l'avenant concerne la filière bois. La plus-value ici, c'est une estimation par rapport au tonnage de cette année. Néanmoins sur les déchèteries du SMICTOM SE 35, il y a une contractualisation réalisée pour la mise en place de la REP PMCB : ce qui veut dire que sur la partie Bois, il y aura une benne multi REP BOIS qui sera dans chaque déchèterie du SMICTOM SE35, avec une prise en charge opérationnelle par les éco-organismes. Il a été toutefois laissé une prolongation d'avenant au cas où les éco-organismes mettent du temps à se mettre en place sur les déchèteries : c'est une solution de secours. Mais normalement, si tout va bien, dans les 6 mois, il n'y aura plus de bennes bois au niveau du SMICTOM SE 35 à traiter par S3T'ec, puisqu'elles seront prises en charge par les éco-organismes directement.

M. BOCANDE apporte une petite précision sur le sujet des marchés de traitements qui sont en cours. Pour éviter qu'il y ait des sites de traitement qui répondent avec un prix de traitement pas cher mais éloignés des SMICTOMs

et par conséquent, qu'il y ait un impact pour les SMICTOMs, un critère a été intégré à l'analyse des offres : Il prend en compte l'impact économique pour les SMICTOMs de la distance du site pour éviter les dérives.

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres invitée à se prononcer le 07/11/2024 sur le projet d'avenant n°4 à intervenir avec SECHE ECO INDUSTRIE,

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT N°4 TEL QUE PRESENTE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- **D'ADOPTER l'avenant n°4 du lot 2 tel que présenté, pour un montant estimé à +107 807 € HT**
- **D'AUTORISER La Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 à intervenir au lot 2 signé avec SECHE ECO INDUSTRIE, du marché ayant pour objet le traitement des déchets tout venant et bois issus des déchèteries.**

Présents : 18
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 19
Nombre de voix pour : 19
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 7 - Marché de traitement des déchets non valorisables issus des déchèteries du SMICTOM Pays de Fougères : Avenant 2 du lot 1 à intervenir

La Présidente expose :

La société SUEZ, attributaire du lot 1 pour le traitement des déchets tout-venants annonçant une prolongation d'autorisation d'exploiter le centre de stockage de Saint Fraimbault, la continuité des expéditions pour le traitement des tout venants des déchèteries du SMICTOM du Pays de Fougères est possible sur ce site jusqu'au 01/01/2025.

Initialement la société SUEZ avait proposé dans son mémoire, un détournement des tonnes sur la dernière année d'exécution du marché sur un autre site, engendrant un coût de transport et de traitement supplémentaire.

La continuité des prestations pour le traitement des tout venants des déchèteries du SMICTOM du Pays de Fougères est plus avantageuse sur le plan organisationnel et économique.

Afin de bénéficier des conditions tarifaires (hors révision de prix) adéquates à ce type de traitement, un avenant est nécessaire pour acter la modification de destination du site / marché initial et le maintien des tarifs hors TGAP (hors révision) par rapport à 2024.

Aussi pour l'année 2025, le nouveau tarif initialement prévu à 202 €HT, est maintenu à 121 €HT (hors révision) auquel s'ajoute la TGAP en vigueur en 2025, soit 186 €HT.

L'avenant entraîne une modification du montant estimé à -144 000 €HT, soit -3 % / au montant initial (maximum estimé à 4 932 000 € HT)

Les autres clauses du contrat restent inchangées.



Avenant Traitement LOT 1 / SMPF

▷ Dérogation de prolongations du site de St Fraimbault

> Possibilité d'assurer la continuité des apports

> Nécessité de modifier les conditions / marché initial

✓ 2025 : proposition de SUEZ de traiter les tout-venants sur le site de CAP VALO

✎ Pas de précision sur le % de valorisation sur ce site

✎ Conséquence sur le coût de traitement et de transport

✎ Tarification : 202 €HT

Au regard de l'analyse / critères, la continuité des apports sur le centre de stockage ne modifie en rien le choix du candidat et la solution de traitement

Proposition : assurer la continuité des apports sur le site de St Fraimbault en maintenant les tarifs / 2024 : 121 €HT (hors révision) + 65 €HT - TGAP 2025

-> Avenant en moins value de - 144 000€HT (- 3%)



M. BOUDET (DT FOUGERES) demande si ces avenants de prolongation sont déjà intégrés dans le Budget Primitif (BP) 2025 ?

Mme LEBRUMAN répond que les tarifications ont été prises en compte.

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT N°2 TEL QUE PRESENTE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- **D'ADOPTER** l'avenant n°2 du lot 1 tel que présenté, pour un montant estimé à -144 000 € HT
- **D'AUTORISER** La Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à intervenir au lot 1 signé avec SUEZ RV OUEST, du marché ayant pour objet le traitement des déchets non valorisables des déchèteries du SMICTOM du Pays de Fougères.

Présents : 18
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 19
Nombre de voix pour : 19
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

C – FINANCES

Question 8 – BUDGET 2024 : Point de situation

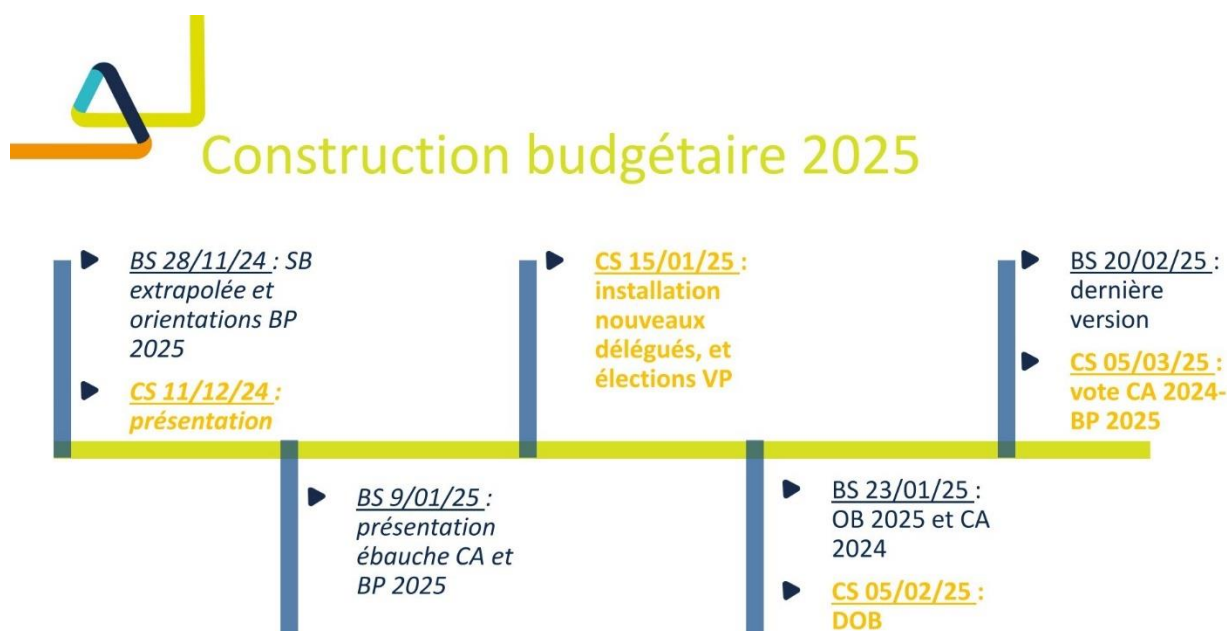
Rapporteur élu : Mme Isabelle DUSSOUS

Rapporteur administratif : Christèle MERHAND

La Présidente expose :

Mme DUSSOUS rappelle que l'état d'exécution du BP 2024 à partir de la situation arrêtée au 30.09.2024 a été présenté par Mme MERHAND en début de séance.

Au vu de l'adhésion du SMICTOM du Pays de Vilaine et les temporalités de votes des budgets des différents adhérents, Mme MERHAND présente le planning budgétaire.



7

Mme MERHAND rappelle que le prochain Comité est prévu le 11 décembre. Puis le début d'année va être assez cadencé puisque comme S3T'ec intègre le SMICTOM des Pays de Vilaine au premier janvier prochain, cela nécessite un certain nombre de décisions. La première est déjà d'installer les nouveaux délégués qui représenteront le SMICTOM des Pays de Vilaine, et de procéder à l'élection des vice-présidents puisqu'une élection de l'ensemble du Bureau est nécessaire : date prévue le 15 janvier 2025.

Après, S3T'ec enchaînera rapidement sur l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires, parce qu'il faut aussi que le budget de l'année soit voté : date prévue le 05 février 2025. Pour le vote du Budget, il est prévu le 5 mars 2025.

La Présidente expose :

En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

En application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Comité syndical lors de toute session budgétaire.

Mme DUSSOUS laisse Mme MERHAND présenter les 3 questions suivantes.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Elle est établie à la fois en dépenses et en recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées au projet.

Le recours au dispositif des autorisations de programme permet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice,
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- D'avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Vu le règlement budgétaire et financier validé par délibération n°1 du Comité syndical en date du 20/03/2024,

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 24/04/2024, approuvant le choix de l'attributaire du contrat de délégation de service public portant sur la rénovation et l'exploitation du centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, et autorisant la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution,

Considérant que le contrat de DSP prévoit à l'article 51.6.2 que le syndicat verse au concessionnaire sous forme de subventions d'investissement « RF Préfinancement », 22 millions d'euros sur quatre ans, il est proposé la mise en place d'une autorisation de programme comme suit :



Projet UV2R – Ouverture du AP

- ✓ Rémunération financière Préfinancement de 22 M€ à verser selon le cadre défini dans le contrat de DSP
- ✓ Financée par :
 - ✓ un emprunt proposé à hauteur de 20 M€
 - ✓ Et 2 M€ apporté via les EPCI

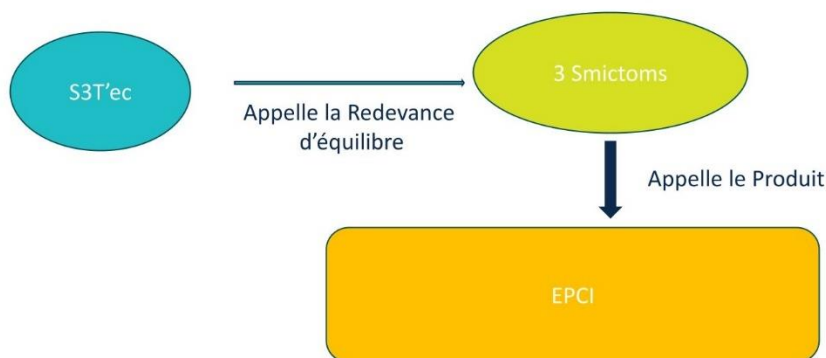
Numéro	Intitulé	Montant	Crédits de paiement ouverts au titre	Reste à financer pour 2025	Reste financer pour 2026	Reste à financer au-delà
3	Redevance de préfinancement UV2R	22 000 000,00	1 557 930,00	7 200 061,00	10 830 384,00	2 411 625,00
	Financement	Montant	2024	2025	2026	au-delà
3	Emprunt	20 000 000,00	1 557 930,00	6 700 061,00	10 330 384,00	1 411 625,00
3	Autofinancement	2 000 000,00	-	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
3	Total Financement	22 000 000,00	1 557 930,00	7 200 061,00	10 830 384,00	2 411 625,00

11



Projet UV2R - Participation des EPCI

- ✓ Retour sur les réponses des EPCI : orientation vers le scénario 3 = 2 m€ sur 22m€
- ✓ Rappel des possibilités juridiques :
 - l'apport des EPCI s'effectue via la contribution versée au syndicat, à savoir via la section de fonctionnement
 - le versement d'une offre de concours pour Vitré co sur la part réseau de chaleur



10

Mme DUSSOUS rappelle qu'il y a eu un certain nombre de réunions qui ont été organisées pour essayer d'obtenir des participations avec les EPCI.

Lors de ces réunions depuis avril/mai, la question a été posée à tous les Présidents des EPCI et leurs Vice-Présidents de pouvoir participer à ces 22 000 000 €, qu'on avait avancés pour l'UV2R en tant que fonds d'apport propre d'S3'tec. Avec les élus d'S3T'e'c, il s'était dit qu'avant le budget, c'était la bonne façon de faire. Il a été aussi appuyé sur la solution considérant qu'il s'agit aussi d'une aide politique de la part des EPCI à la participation sur l'apport pour S3T'ec.

Chacun va donner en fonction du nombre d'habitants et de la clé de répartition qui a été définie.

Trois scénarios ont été présentés : à hauteur de 20 000 000 €, 10 000 000 € et 2 000 000 €. On leur a laissé le choix sachant que chaque EPCI devait donner sur la même clé de répartition, sur le même montant pour l'ensemble des EPCI. Certains ont proposé de participer sur 10 000 000 €, et il y en a qui sont partis directement sur 2 000 000 €. D'autres avaient dit qu'ils ne participeraient pas. En fin de compte, ils sont quand même revenus sur les 2 000 000

€. En conclusion, le scénario choisi est de 2 000 000 € sur 22 000 000 €. Ce qui fait que S3T'ec ne fera qu'un prêt de 20 000 000 € : il va être signé d'ailleurs prochainement.

Mme DUSSOUS remercie ces EPCI au travers des délégués présents aujourd'hui pour cette acceptation. Cela permettra de verser 2 000 000 € aux SMICTOMs.

Elle souligne que les EPCI du SMICTOM des Pays de Vilaine y participent aussi. C'était tout le monde ou personne. Dans ce cas, ce n'est pas de l'investissement. S3T'ec appellera ce montant au travers de la Redevance d'Equilibre et les SMICTOMs l'appelleront au travers des EPCI.

Mme DUSSOUS souligne que c'est une bonne nouvelle. 2 000 000 €, c'est beaucoup au travers du montant global. Ça peut paraître que 2%, mais c'est quand même beaucoup puisque pour S3T'ec, sur 22 000 000 cela représente 10%.



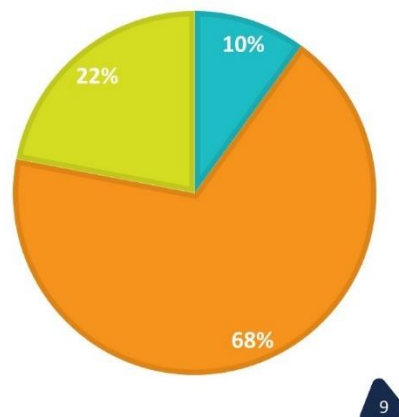
Projet UV2R - Financement

▷ **Apports en fonds propres de la collectivité : 22M€ ; (levier activé pour se rapprocher du coût cible)**

Ce montant représente 22€/T entrante

FINANCEMENT DES NOUVEAUX EQUIPEMENTS :

- apport en fonds propres du délégataire
- part empruntée par le délégataire
- apport en fonds propres du délégant (subvention)



9

Mme MERHAND spécifie, pour l'ouverture de l'autorisation de programme que S3T'ec travaille déjà, depuis plus d'un an avec la Banque des Territoires sur le projet. Surtout depuis l'été, S3T'ec travaille sur le financement nécessaire à hauteur de 20 000 000 €. Elle souligne que c'est un montant conséquent, et que pour la collectivité c'est important de pouvoir faire un emprunt sur une très longue durée. En l'occurrence sur une durée de 30 ans, il y a peu de possibilités de souscrire des emprunts d'une telle durée.

M. BOCANDE rappelle qu'au début c'était un apport de 13 000 000 € qui devait être réalisé par S3T'ec dans le cadre du projet. Dans les sources d'optimisation et de diminution du coût du projet, des leviers avaient été identifiés pendant la phase de consultation et de négociation finale. Il y avait la possibilité d'augmenter l'apport en fonds propres de la collectivité, et de l'amortir sur une durée plus longue pour pouvoir diminuer le coût intra sec du projet. C'est surtout un choix des élus de ne pas avoir de valeur résiduelle à la fin des 20 ans, et ainsi de pouvoir dégager ce montant-là de la DSP et de l'apport du délégataire pour qu'il n'y ait pas de soulte sur le projet, et de pouvoir l'amortir sur une durée plus longue. C'est pour cela qu'on était passé à 22 000 000 €.

Mme MERHAND précise que les 22 000 000 € de redevance de préfinancement qui devront être apportés au délégataire devront être versés, selon la décomposition qui est prévue au contrat, à savoir à peu près 1 558 000 € la première année, 7 200 000 € ensuite, après 10 830 000 € et le solde de 2 411 100 €. En parallèle, on déclenchera une phase de mobilisation d'emprunt qui est relativement importante puisqu'elle peut courir jusqu'à 4 ans pour pouvoir justement débloquer ces sommes sur les 4 ans. Et par rapport à l'autofinancement, qui correspond à la participation des EPCI, il y a aussi un planning qui a été proposé aux collectivités. Ce sont 500 000 € par an qui vont être demandés aux EPCI et à partir du budget 2025, pour la répartition. Potentiellement on peut avoir à verser dès janvier 2025 déjà 1 750 930 €, il faut qu'on puisse débloquer le moment venu les fonds. C'est pour cela qu'on vous propose une autorisation de programme qui correspond sur la période des 4 ans au versement du préfinancement à hauteur de 22 000 000 € et leurs modalités de financement : c'est à dire l'emprunt et puis l'autofinancement.

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'AUTORISATION DE PROGRAMME TELLE QUE PRESENTÉE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

- **VOTE l'autorisation de programme proposé pour le financement de l'UV2R, comme suit :**

Numéro	Intitulé	Montant	Crédits de	Reste à financer	Reste financer	Reste à financer
			paiement	pour 2025	pour 2026	au-delà
3	Redevance de préfinancement UV2R	22 000 000,00	1 557 930,00	7 200 061,00	10 830 384,00	2 411 625,00
	Financement	Montant	2024	2025	2026	au-delà
3	Emprunt	20 000 000,00	1 557 930,00	6 700 061,00	10 330 384,00	1 411 625,00
3	Autofinancement	2 000 000,00	-	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
3	Total Financement	22 000 000,00	1 557 930,00	7 200 061,00	10 830 384,00	2 411 625,00

- **AUTORISE La Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant**

Présents : 18
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 19
Nombre de voix pour : 19
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 10 – Décision modificative n°3

La Présidente expose :

Vu le budget primitif 2024 voté par délibération N°7 du Comité Syndical en date du 20 Mars 2024 ;

Vu l'autorisation de programme proposée pour le versement de la redevance de préfinancement au concessionnaire dans le cadre du contrat de DSP portant sur la rénovation et l'exploitation du centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés,

Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif comme suit :

Investissement

Dépense d'investissement

20- Immobilisations incorporelles

20422- Bâtiments et installations + 1 557 930 €

Recette d'investissement

16- Emprunts et dettes assimilés

1641- Emprunts en euros + 1 557 930 €

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°3 PROPOSEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** la décision modificative n°3 telle que présentée,
- **AUTORISE** La Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant

Présents : 18 Pouvoir : 1 Nombre de votants : 19 Nombre de voix pour : 19 Abstentions : 0 Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 11 – Réalisation d'un emprunt pour le financement du Projet UV2R

La Présidente expose :

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 24/04/2024, approuvant le choix de l'attributaire du contrat de délégation de service public portant sur la rénovation et l'exploitation du centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, et autorisant la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution,

Considérant que dans le cadre du contrat de DSP précité, le syndicat verse au concessionnaire sous forme de subventions d'investissement « RF Préfinancement », 22 millions d'euros sur quatre ans,

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt à hauteur de 20 000 000 €, le Syndicat a sollicité une offre de prêt sur 30 ans.

En préambule, Mme DUSSOUS laisse Mme MERHAND faire un rappel de l'Etat de la Dette au 31 décembre.



Etat de la dette au 31/12/2024

Réf. Interne	Objet de la dette	Date de réalisation	Date de 1 ^{er} échéance de l'Amortissement	Date de fin	Montant initial	Durée initiale	Organisme Prêteur	Taux Actuariel	Périodicité de l'Amortissement	Capital Restant Dû au 31/12/2024
2010-01	Investissement réseau de chaleur	15/08/2010	30/10/2010	30/10/2024	700 000,00	15 ans	ARKEA	3,46	Annuelle	0,00
2018-01	Financement de l'extension du réseau de chaleur	05/04/2018	30/04/2018	30/03/2033	1 770 000,00	15 ans	Crédit Mutuel	1,12	Mensuelle	973 500,27
2020-01	Financement des investissements travaux CVED	30/07/2020	30/08/2020	30/07/2035	3 640 000,00	15 ans	Crédit Mutuel	0,44	Mensuelle	2 568 222,34
2024-01	Quai de transfert FOUGERES	13/02/2024	01/04/2024	01/03/2034	1 800 000,00	10 ans	Caisse Française de Financement Local	3,56	Mensuelle	1 665 000,00
TOTAL					7 910 000,00					5 206 722,61

✓ Capital restant dû s'élevant à 5 207 k€ au 31/12/2024

12

Mme MERHAND souligne qu'à la fin d'année la collectivité disposera de 3 emprunts en cours :

- un qui a été réalisé au moment de l'extension du réseau de chaleur REVERTEC donc qui court jusqu'en 2033,
- un autre emprunt qui a été réalisé pour une première série de travaux sur le CVED, à hauteur de 3 600 140 €,
- le dernier pour le quai de transfert que l'on a signé cette année, à hauteur de 1 800 000 €.

Cela veut dire qu'à la fin de l'année, avec ces 3 emprunts, il restera à S3T'ec une dette représentant un capital à hauteur de 5 207 000 €.



Projet UV2R – Besoin de financement

❖ Besoin de financement

- Montant = 20 m€,
- Durée d'amortissement = 30 ans, différé d'amortissement
- Phase de mobilisation = jusqu'à 4 ans

❖ La durée d'amortissement limite les partenariats : Banque des territoires, AFL

- Banque des territoires : démarche engagée depuis l'été 2023
- AFL : échange durant l'été 2024

13

Pour revenir sur le projet UV2R, Mme MERHAND mentionne que S3T'ec a ce besoin de financement de 20 000 000 €, d'une durée de 30 ans, avec une phase de mobilisation importante.

S3T'ec a effectivement beaucoup travaillé avec la Banque des Territoires sur ce sujet. Et on a eu aussi un contact cet été avec l'AFL, banque qui a été créée par les collectivités pour les collectivités. Il y a peu de collectivités encore qui travaillent avec l'AFL. Cela fonctionne sur le principe d'une adhésion déjà à l'AFL, après on peut prétendre à des financements. L'AFL pouvait potentiellement proposer ces durées d'amortissement, même jusqu'à 40 ans d'ailleurs, mais sur un taux qui était plus important que ce que nous propose la Banque des Territoires.



Projet UV2R – Offre de la BT

Montant en Euros	20 000 000€
Objet	Redevance de Préfinancement UV2R
Durée de la phase de préfinancement	3 à 48 mois
Durée d'amortissement	30 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,4%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A
Périodicité des échéances	trimestrielle
Amortissement	Déduit (profil d'amortissement avec échéance prioritaire)
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt	autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Commission d'instruction	0,06 % (6 points de base) du montant du prêt
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler	1A

14

La Banque des Territoires propose de souscrire un prêt sur la base du livret A, qui est en ce moment à 3 %, qui va redescendre en février prochain avec une marge de 0,40%. On partirait sur des échéances trimestrielles constantes, avec la possibilité de pouvoir mobiliser au maximum sur 4 ans et ainsi débloquer au fur et à mesure sur toute cette période-là, selon les besoins et nécessité par la DSP.

Mme DUSSOUS demande si l'assemblée a des questions techniques à poser à Mme MERHAND ou d'autres auxquelles on pourrait répondre ?

M. BOUDET demande si l'on mobilise la participation des 2 000 000 € provenant des intercommunalités à compter de 2025 ?

Mme MERHAND répond par l'affirmative.

M. BOUDET répond que cela fait sur 4 ans. Il avait compris que les intercommunalités étaient parties sur 3 ans...

Mme DUSSOUS confirme que c'est 4 ans.

Mme MERHAND souligne que cela représente 500 000 € par an.

M. BOUDET adhère aux 4 ans.

Mme DUSSOUS ajoute qu'en lissant sur 4 ans ça paraissait plus jouable pour les EPCI.

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DE L'OFFRE PROPOSEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accepter l'offre de prêt de la BANQUE DES TERRITOIRES et décide en conséquence

- D'autoriser La Présidente, ou son représentant, à réaliser auprès de LA BANQUE DES TERRITOIRES un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant en Euros	20 000 000€
Objet	Redevance de Préfinancement UV2R
Durée de la phase de préfinancement	3 à 48 mois
Durée d'amortissement	30 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.4%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A
Périodicité des échéances	trimestrielle
Amortissement	Déduit (profil d'amortissement avec échéance prioritaire)
Base de calcul des intérêts	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt	autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Commission d'instruction	0.06 % (6 points de base) du montant du prêt
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler	1A

- D'autoriser La Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 18
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 19
Nombre de voix pour : 19
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Mme DUSSOUS remercie les délégués pour leur confiance et pour le futur travail qu'il y aura à faire puisque là, ce n'est que la première pierre à l'édifice.

D – CENTRE DE TRANSFERT DE VALORISATION MATIERE

Avant d'aborder la question 12, Mme DUSSOUS laisse M. BOUDET présenter le point d'avancement des travaux de construction du Centre de transfert à Javené.



- ▷ Réception des installations validées fin octobre ;
- ▷ Reste à réaliser :
 - > Plantations et engazonnements ;
 - > Mise en place de la signalétique et de la surveillance vidéo;
- ▷ Démarrage d'une exploitation des activités de transfert
 - ✓ Accueil sécurité des prestataires et des chauffeurs du SMICTOM
 - ✓ Transfert des emballages



Concernant le point d'avancement des travaux du Centre de transfert à Javené suivi par M. AVRIL (DT VAL COUESNON), M. BOUDET déclare que la réception, l'installation ont été validées fin octobre : il reste à mettre en place les espaces verts et la signalétique. Il signale que l'exploitation est prévue assez rapidement maintenant étant donné que l'accueil est sécurisé.

Mme LEBRUMAN intervient en mentionnant que l'exploitation du site a débuté ce jour.

M. BOUDET rappelle qu'il y a toutefois le maintien aujourd'hui du centre de la rue Colbert, pour une petite activité encore.

Question 12 – Modalités d'exploitation des sites

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS- Serge BOUDET

Rapporteur administratif : Pierre-Yves BOCANDE -Sonia LEBRUMAN

La Présidente expose :

S3T'EC dispose actuellement d'un Centre de Transfert et de Valorisation Matière basé à Vitré. Les travaux de construction du site de Javené se terminent.

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du site de Javené et la fin du marché d'exploitation de Vitré, une réflexion a été engagée depuis le début de l'année 2024.

Dans le cadre de cette réflexion, l'organisation d'un sourcing a permis de rencontrer plusieurs sociétés ainsi que d'organiser des visites. S3T'EC constate que l'activité de transfert peut être cumulée à d'autres activités qui pourraient être gérées par les exploitants.

Pour une gestion optimisée des deux sites (Vitré et Javené), le syndicat a lancé une consultation pour une assistance à la rédaction du DCE des centres de transfert. L'étude confiée au bureau d'étude INDIGGO a pour objectif : de faire un état des lieux de l'outil existant (CTVM à Vitré) et d'assister S3T'ec sur la forme juridique et le contenu technique de la/les futures consultations pour l'exploitation des nouveaux sites à compter du 01/04/2025. (Décision n°88/2024 pour un montant de 18 175 € H.T)

Mme DUSSOUS laisse M. BOUDET présenter les résultats de cette étude.

Exploitation des CTVM

Suite à la prolongation des marchés validés en septembre, le bureau a acté :

► Pour le CTVM à Javené : étude en cours sur une Exploitation Régie

Objectif de mutualisation des moyens humains et matériels entre S3T'ec pour le CTVM et le SMICTOM du Pays de Fougères pour la déchèterie de Javené.

- > Proposition du SMICTOM du Pays de Fougères d'étudier plus précisément la mise à disposition de personnel pour une exploitation en Régie par S3T'ec ;
- > Etude technique a finalisé sur la base de l'activité de transfert de tous les flux (emballages, papiers, omr et verre) ;
- > Gestion du surtri des papiers, échanges en cours avec l'ARHES du Pays de Fougères ;

► Pour le CTVM à Vitré : consultation en cours

- > Marché d'exploitation d'une durée de 3 ans (+2 fois un an) à compter du 1^{er} avril 2025;
- > Objet : activités de préparation et de transfert des déchets (emballages, papiers, cartons, plastique)
 - + développement de l'activité de tri des plastiques : recherche de gisement supplémentaire et étude sur l'utilisation de la chaîne de tri
 - + accompagnement pour le remplacement de la presse à balle et du convoyeur



M. BOUDET mentionne que sur le Centre de Transfert à Javené, une étude est en cours pour une exploitation en régie : mutualisation des moyens humains et matériels entre S3T'ec et le SMICTOM du Pays de Fougères. Il précise, qu'avec les services et le Directeur M. OSMONT, ils vont étudier effectivement la mise à disposition de personnel pour une exploitation en régie par S3T'ec. M. BOUDET rappelle que contrairement au SMICTOM SE35, le SMICTOM PDF assure toutes leurs activités en régie. Il spécifie que ce dernier est parfois amené à faire des mouvements de personnel, y compris des reclassements de personnel. Par conséquent, cela va permettre d'avoir là peut-être une solution pour des personnels qui veulent aussi et qui souhaitent changer d'activité au sein du SMICTOM PDF. L'étude technique est à finaliser sur la base de l'activité de transfert de tous les flux : emballages, papier, OMr, gestion du sur-tri de papier, échanges en cours avec l'ARHES du Pays de FOUGERES (convention actuelle de collecte du papier avec une association de l'économie sociale et solidaire).

Pour le Centre de Transfert et de Valorisation Matières de VITRE, M. BOUDET déclare qu'une consultation est en cours pour une exploitation d'une durée de 3 ans (+2 fois 1 an à compter du 1 avril 2025). Il souligne une vraie question sur la chaîne de tri : qu'est-ce qu'on peut en faire de cette chaîne de tri ? Quelles conditions pour une remise en place ? Réhabilitation, changement d'une partie, quel type de tri ? Ce sont des questions qui ont été posées avec les différents partenaires qu'on a pu rencontrer. La question se pose aussi sur la presse à balle et le convoyeur, outils historiquement au sein de la structure. Naturellement l'avenir du site est lié aussi à la capacité à la réutilisation de ses équipements.

Mme DUSSOUS souligne qu'il faut peut-être d'ailleurs penser à remplacer la presse à balles.

M. BOUDET confirme.

M. BOUDET complète en indiquant, qu'avec l'accompagnement du cabinet INDDIGO, il y a été réalisé un sourcing :

- visite de TRIBORD à Brest,
- visite de BRANGEON à Cholet;

Ces deux sociétés sont intéressées, pas forcément pour les mêmes raisons :

- BRANGEON cherche à mettre un pied de plus sur un secteur géographique qu'ils connaissent un peu moins. Ils ont besoin d'une tête de pont. S3T'ec a été très bien reçu, bonnes relations et bon contact. Il souligne très sincèrement que ce sont des gens sérieux : quand ils vont sur un projet, ils savent pourquoi.

- TRIBORD, également bon contact. Ils connaissent le territoire puisque ce sont eux qui assurent la gestion d'une partie des déchèteries de RENNES METROPOLE.

E – CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Question 13 – Contrat de vente d'énergie signé avec la société Kervalis – proposition de protocole d'accord

La Présidente expose :

En 2020, S3T'ec a contractualisé un contrat de vente d'énergie avec la Société Kervalis dans le cadre de la production de vapeur du Centre de Valorisation Energétique des Déchets. Ce contrat court sur la période 2020 – 2025, soit jusqu'au 31 Décembre 2025.

Il s'avère que la Délégation de Service Public signée en Avril 2024 avec la Société Paprec énergie à une date de démarrage au 12 juillet 2025. Dans le cadre de cette DSP, les contrats de ventes d'énergies se situent dans le périmètre de l'opérateur et non plus de la collectivité.

Dans ce cadre, la Société Kervalis a sollicité S3T'ec et Paprec Energie afin de mettre en place un protocole stipulant la date de fin du contrat en cours avec S3T'ec et le démarrage du contrat avec Paprec Energie, cela afin qu'il n'y ait pas deux contrats en vigueur sur la même période.

La Société Paprec s'est prononcée en faveur de ce protocole. Ce protocole d'accord ne modifiera en rien jusqu'au 11 Juillet 2025 à 00h00 les conditions d'exécutions du contrat de vente d'énergie en cours.

Le projet de protocole est annexé à la présente délibération.

Mme DUSSOUS laisse la parole à M. BOCANDE pour la présentation du contrat de vente d'énergie.

M. BOCANDE mentionne que c'est la société Kervalis qui avait soulevé ce point-là. Par conséquent, il vous est proposé ce soir un protocole d'accord de fin du contrat actuel au 11 juillet 2025. Pour information, il y aura le même sujet avec LACTALIS. Bien entendu, c'est PAPREC après qui prend le relais avec son propre contrat et ses propres conditions. En effet, les recettes de vente d'énergie sont intégrées à la DSP à partir du 11 juillet 2025, et donc sont déduites du projet.

Mme DUSSOUS spécifie que S3T'ec se positionne en tant que facilitateur entre les industriels et PAPREC, s'il peut y avoir des questions entre les deux. Jusqu'à aujourd'hui c'était S3T'ec qui vendait directement aux industriels.

M. TESSIER (DT PIRE CHANCE) demande : et pour TOMADA ?

Mme DUSSOUS répond que TOMADA est sur le réseau REVERTEC, eau chaude, c'est toujours S3T'ec qui se charge de cette partie-là.

M. BOUDET souligne qu'il faut quand même qu'on ait confiance dans leur qualité de négociation.

Mme DUSSOUS confirme. Elle complète en disant que c'est dans leur intérêt. S3T'ec aussi négociera le coût d'entrée.

M. CARRE (DT BOISTRUDAN) demande si S3T'ec aura un point de regard ?

Mme DUSSOUS répond par la négative. S3T'ec est facilitateur si entre les uns et les autres il y a des questionnements, tension ou incompréhension. En aucun cas, le syndicat a un droit de regard puisqu'aujourd'hui on délègue le service public comme son nom l'indique à la Société PAPREC. De ce fait, notre seul interlocuteur, c'est PAPREC. Ce ne sera plus dans le même schéma qu'aujourd'hui.

LA PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD TEL QUE PRESENTE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le protocole d'accord dans le cadre du contrat de vente d'énergie entre S3T'ec, KERVALIS et PAPREC ENERGIE tel que présenté,
- **AUTORISE** La Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 18
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 19
Nombre de voix pour : 19
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

L'ordre du jour étant épuisé, Madame DUSSOUS remercie les délégués et clôt la séance.

Mme DUSSOUS Isabelle,
Présidente S3T'ec.

Monsieur TESSIER Allain,
Secrétaire de Séance.